

LES REVENDICATIONS DES ASSISTANT-E-S D'ENSEIGNEMENT

STRUCTURE DU CONTRAT

I

- ◆ Remplacement de la distinction au sein de la rémunération (bourse + salaire) par un salaire unique afin d'obtenir un accès adéquat au logement et à une protection sociale complète (y compris chômage, cotisations AVS et LPP, accidents, garde d'enfants, congés maladie et maternité).

REMUNERATION

II

- ◆ Augmentation du salaire net pour améliorer les conditions de vie précaires des assistant-e-s d'enseignement. La rémunération des assistant-e-s d'enseignement doit nous permettre de vivre dignement à Genève.

TAUX D'ACTIVITE

III

- ◆ Augmentation du taux d'activité afin d'assurer une protection sociale complète (y compris chômage, cotisations AVS et LPP, accidents, garde d'enfants, maladie et maternité), de refléter la réalité du travail des assistant-e-s à l'IHEID et dans des institutions comparables, et de ne pas créer d'inégalités entre les assistant-e-s d'enseignement et de recherche à l'Institut.

ÉGALITÉ ET ÉQUITÉ

IV

- ◆ Re-conversion du contrat des assistant-e-s employés pour les Applied Research Projects (ARP) du programme de master en International and Development Studies, également connu-e-s sous le nom de "ARP tutors", en contrats d'assistant-e d'enseignement (comme c'était le cas avant janvier 2023), afin de garantir l'égalité entre les assistant-e-s et la haute qualité de l'enseignement promis aux étudiant-e-s du master.

Tout en maintenant nos multiples demandes d'informations plus détaillées sur le budget de l'IHEID, qui sont restées sans réponse, nous reconnaissons et apprécions les efforts financiers réalisés jusqu'à présent par l'IHEID en permettant aux doctorant-e-s d'obtenir un financement pour leur 5ème année en tant qu'assistant-e-s d'enseignement, et en augmentant la part de la bourse dans la rémunération des assistant-e-s d'enseignement. Cependant, ces mesures ne règlent pas les problèmes structurels du contrat d'assistant-e d'enseignement. Au contraire, nous pensons que répondre à nos revendications pourrait s'avérer ne pas être la charge financière attendue : sur la base de nos calculs, ça ne coûterait pas plus de 1,2% de plus du budget de l'Institut. Plus important encore, nous ne nous attendons pas à ce qu'un changement soit mis en œuvre immédiatement, mais nous serions heureux de convenir d'un calendrier de compromis.



QUE S'EST-IL PASSÉ JUSQU'À

PRE- SENT?

2016 | L'ancien directeur, le professeur Burin, introduit un nouveau contrat d'assistant-e d'enseignement (voir page précédente), promettant une augmentation de la rémunération nette. Cette augmentation est obtenue par la division de la rémunération en salaire et en bourse, ce qui entraîne une diminution du coût des cotisations sociales.

Automne 2020 | La nouvelle loi sur le salaire minimum est adoptée dans le canton de Genève.

18 mai 2021 | Le Secrétariat de l'ADA porte à l'attention du Collège des enseignants la faible rémunération des assistant-e-s d'enseignement. Il ne semble pas y avoir de suivi de la part de la direction.

Automne 2021 | Une campagne d'affichage dénonçant la faible rémunération des assistant-e-s d'enseignement à l'IHEID et les effets de cette rémunération est lancée.

8 décembre 2021 | Une nouvelle proposition de contrat est partagée avec le secrétariat de l'ADA (fin novembre) et, après 12 jours, avec tou-te-s les assistant-e-s d'enseignement lors d'une réunion (*Town Hall*) convoquée par la direction :

- ◆ **Taux d'activité de 70%**, 16h/ semaine pour les tâches d'assistantat, 12h/semaine pour les tâches de la recherche doctorale.
- ◆ Même salaire brut que le contrat précédent (22'800 CHF/an) et une bourse de 16'800 CHF/an.
- ◆ Rémunération totale nette de **3'212,65 CHF/mois, 2'962,40 CHF/mois** après déduction des taxes universitaires.

Décembre-février 2021 | Les assistant-e-s d'enseignement mandatent le secrétariat de

l'ADA pour recueillir plus d'informations et ouvrir des négociations avec la direction lors d'une réunion le 16 décembre, puis lors de deux votes les 17 janvier et 25 février.

17 et 25 janvier 2022 | Le secrétariat de l'ADA rencontre la direction et le personnel des RH pour répondre aux questions soulevées par les assistant-e-s d'enseignement concernant la structure du contrat et la réduction du taux d'activité. Le personnel RH fournit une fiche d'information sur le fonctionnement du nouveau contrat. Les assistant-e-s d'enseignement sont informé-e-s que les RH demanderont à chacun-e, par email, d'accepter ou de rejeter individuellement le nouveau contrat jusqu'en août 2022 et que le contrat sera appliqué à tou-te-s à partir du 1^{er} septembre 2022.

Février 2022 | Le secrétariat de l'ADA rencontre la Présidente et le Vice-Président du Conseil de fondation de l'IHEID. Les contrats des assistant-e-s d'enseignement restent de la compétence de la direction.

8 mars 2022 | La direction annonce au secrétariat de l'ADA le projet de réduire les taxes universitaires des assistant-e-s d'enseignement de 3'000 CHF/an à 2'500 CHF/an en 2022-2023, 2'000 CHF/an en 2023-2024, et 1'000 CHF/an en 2024-2025. Le secrétariat de l'ADA demande un nouveau vote sur cela. La motion visant à poursuivre les discussions l'emporte d'une voix. En raison de la marge serrée, le secrétariat de l'ADA décide de ne pas donner de recommandation aux RH sur l'envoi des conditions du nouveau contrat pour acceptation ou rejet individuel.

Mars 2022 | Les assistant-e-s d'enseignement sont invité-e-s à accepter ou à rejeter individuellement le nouveau contrat à partir du 1^{er} avril 2022 en tant qu'amendement au contrat pour la période du 1^{er} avril au 31 août 2022. Si l'amendement est rejeté, les nouvelles conditions contractuelles seront néanmoins appliquées le 1^{er} septembre 2022. Les demandes d'accès à une copie du nouveau contrat avant de le signer sont systématiquement rejetées. 43 assistant-e-s acceptent l'amendement au contrat. Dans le même temps, lors d'une assemblée, les assistant-e-s décident collectivement de continuer à discuter de meilleures conditions contractuelles, bien que le nouveau contrat soit de toute façon appliqué en avril ou en septembre.

29 avril 2022 | L'AG des assistant-e-s vote pour donner un mandat au Syndicat interprofessionnel des travailleurs et travailleuses (SIT) et au secrétariat de l'ADA pour négocier le nouveau contrat, et élit 9 assistant-e-s d'enseignement délégué-e-s pour participer aux négociations (les représentant-e-s des assistant-e-s d'enseignement désignent alors la secrétaire syndical du SIT, le secrétariat de l'ADA et les délégué-e-s). Cette décision est communiquée à la direction le 4 mai dans une lettre qui demande une date de réunion. Les raisons des assistant-e-s d'enseignement sont présentées dans un article sur The Graduate Press.

13 mai 2022 | La direction répond à la demande de réunion en réitérant les arguments précédents et en proposant de les compléter par des informations supplémentaires. Les représentant-e-s des assistant-e-s insistent pour une réunion et la direction accepte de se réunir le 1^{er} juin.

31 mai 2022 | Les renouvellements de contrats d'assistant-e et les nouvelles embauches sont censées être communiqués, mais cela ne se produit pas.

1er juin 2022 | Première réunion pour convenir de la négociation des conditions contractuelles des assistant-e-s d'enseignement. Les retards dans les renouvellements et les nouvelles embauches sont expliqués par la direction comme étant dus à la demande des représentant-e-s de se réunir. Afin d'accélérer la communication des renouvellements et des nouvelles embauches, et pour que les assistant-e-s puissent renouveler leur titre de séjour, la direction et la délégation des assistant-e-s conviennent d'entamer des négociations et de :

- ◆ co-construire une solution commune au problème de la précarité des assistant-e-s d'enseignement ;
- ◆ établir un calendrier des séances de négociation et des discussions qui clarifiera à la fois le contenu de la négociation et ses délais ;
- ◆ dans le cas où une solution serait trouvée, que les deux parties s'engagent à rechercher ensemble, proposer un avenant au contrat à compter de septembre 2022.

Par ailleurs, la direction propose aux assistant-e-s d'enseignement de décider collectivement et de voter entre un contrat à taux d'activité de 100% et un contrat à taux d'activité de 70% avec la même rémunération que celle proposée en décembre (le 100% entraîne une rémunération nette totale légèrement supérieure en raison de la baisse des cotisations de retraite).

3 juin 2022 | Les assistant-e-s d'enseignement organisent une AG pour voter sur les conditions préférées et mettre à jour le mandat. La majorité choisit le contrat à 100% et confirme le mandat au SIT et à l'ADA. Le lundi 6 juin, le secrétariat de l'ADA communique le choix à la direction, en demandant de communiquer les renouvellements et les nouvelles embauches le plus rapidement possible. 3 délégué-e-s supplémentaires sont élus.

15 juin 2022 | Aucune communication concernant les renouvellements et les nouvelles embauches n'est envoyée. Le 13 juin, la direction demande aux représentant-e-s d'ADA et du SIT de se réunir le 15 juin à 8 heures. La direction invite un avocat en droit du travail à la réunion et déclare qu'après avoir demandé un avis juridique, **aucune des propositions précédentes ne s'applique plus**, communiquant la mise en place d'un tout **nouveau contrat avec un taux d'activité de 45%** accompagné d'une lettre de bourse à partir de septembre 2022.

17-21 juin 2022 | La communication des renouvellements et des nouvelles embauches est formellement envoyée par mail (mais pas les contrats).

27 juin 2022 | Les représentant-e-s des assistant-e-s d'enseignement proposent à la direction de fixer des dates de négociation deux fois la semaine du 12 septembre, deux fois la semaine du 26 septembre et une fois si nécessaire la semaine du 10 octobre. La direction rejette toutes les dates proposées et suggère trois options alternatives (22 septembre et 3 et 4 octobre).

3 août 2022 | ADA accepte ces trois options et propose de nouvelles dates les 19, 21 et 23 septembre (tout en partageant le projet de procès-verbal de la réunion du 15 juin et une lettre concernant les problèmes persistants du contrat à 45%). Dans une lettre adressée à ADA et au SIT le 18 août, la direction déclare qu'aucune des dates ci-dessus n'est encore disponible.

26 août | ADA demande une nouvelle liste de dates proposées et le 12 octobre à 14 heures est convenu ; le 29 août, le secrétariat de l'ADA demande également deux dates supplémentaires (sans réponse).

Septembre 2022 | Le 15 septembre, la direction demande de déplacer la réunion à 15h. Cela ne convient pas aux représentant-e-s des assistant-e-s, qui demandent au moins quatre dates alternatives avant le 24 octobre. Le 26 septembre, les représentant-e-s des assistant-e-s envoient une lettre au Département de l'instruction publique (DIP) pour connaître le point de vue du financeur public sur la structure et les changements dans les contrats d'assistant-e d'enseignement. Le DIP partage la lettre avec la direction le 3 octobre et la direction répond au DIP le 3 novembre.

29 septembre 2022 | La direction propose de rencontrer les représentants des assistant-e-s d'enseignement le 8 novembre de 14h à 15h30. Le 4 octobre, les représentants des assistant-e-s acceptent mais soulignent qu'un calendrier de négociations est nécessaire (comme convenu en juin).

8 novembre 2022 | A 13h13 (47 minutes avant l'heure prévue), la direction annule unilatéralement la réunion.

11 novembre 2022 | Les représentant-e-s des assistant-e-s envoient un courriel au Conseil de fondation demandant que, d'ici au 17 novembre, la direction reconsidère sa décision. Il répond le 16 novembre en assurant que la direction rencontrera les représentant-e-s des assistant-e-s avant la fin de l'année. **Toujours pas de dates ni de calendrier de négociation malgré des mois d'attente !**

21 novembre 2022 | Suite au Collège des enseignant-e-s du 15 novembre, le secrétariat de l'ADA :

- ◆ liste les noms des représentant-e-s des assistant-e-s d'enseignement à la Direction ;
- ◆ clarifie les procédures d'élection du secrétariat de l'ADA et rend les statuts disponibles à nouveau sur le site web de l'Institut ;
- ◆ envoie un dossier d'information aux Chef-fe-s de département, en leur demandant de le partager avec le corps professoral.

22 novembre 2022 | En l'absence d'engagement de négociation de la part de la direction, une conférence de presse est organisée.

30 novembre 2022 | Les représentant-e-s des assistant-e-s d'enseignement déposent une demande de réunion de conciliation à la Chambre des Relations Collectives de Travail (CRCT) afin d'entamer des négociations avec la direction.

6 décembre 2022 | La direction rencontre le DIP. Le **9 décembre**, le DIP revient vers les représentant-e-s des assistant-e-s d'enseignement en indiquant que la Conseillère d'Etat Mme Anne Emery-Torracinta a incité la Présidente du Conseil de Fondation et la direction à négocier avec les représentant-e-s des assistant-e-s d'enseignement dans le cadre de la concertation sociale dont la direction fait partie.

15 décembre 2022 | Grâce aux efforts de conciliation de la CRCT, les représentant-e-s des assistant-e-s d'enseignement et la direction décident :

- ◆ de se rencontrer pendant **trois réunions** à partir de la première semaine de février ;
- ◆ que les représentant-e-s des assistant-e-s d'enseignement fournissent un **ordre du jour** des réunions, auquel la direction peut ajouter des points supplémentaires ;
- ◆ d'informer la CRCT de la conclusion d'un accord ou de la nécessité d'organiser des réunions de conciliation supplémentaires.

16 décembre 2022 | Les représentant-e-s des assistant-e-s d'enseignement proposent à la direction de tenir les trois réunions au cours des trois premières semaines de février, avant le début du semestre de printemps, afin d'assurer une plus grande disponibilité des parties et d'éviter que les négociations n'affectent à nouveau le processus de renouvellement et d'embauche des assistant-e-s d'enseignement. La direction répond que les seules dates de réunion disponibles sont le 1er février, le 15 mars et le 19 avril. Ce calendrier

est trop long et, tout en acceptant les réunions du 1er février et du 15 mars, les représentant-e-s des assistant-e-s d'enseignement demandent à ce que la troisième réunion ait lieu entre les deux. La direction répond qu'aucune autre date n'est possible.

23 décembre 2022 | La CRCT convoque une deuxième réunion de conciliation pour résoudre les difficultés à trouver des dates pour les réunions de négociation.

24 janvier 2023 | Dans le cadre de la deuxième réunion de conciliation à la CRCT, les représentant-e-s des assistant-e-s d'enseignement et la Direction conviennent d'un calendrier de réunions de négociation convenant aux deux parties (1er février, 15 mars et 27 mars).

1er février | Les représentant-e-s des assistant-e-s d'enseignement présentent à nouveau les demandes des assistant-e-s d'enseignement pour de meilleures conditions contractuelles à la délégation de la direction (composée d'un avocat externe engagé par l'IHEID, de la juriste de l'IHEID, du directeur des études, du directeur administratif et de la responsable des ressources humaines). Ces demandes concernent :

La structure du contrat et de la rémunération

- ◆ Remplacement de la distinction au sein de la rémunération (bourse + salaire) par un salaire unique ; L'augmentation du salaire net.

- ◆ **Taux d'activité**

Augmentation du taux d'activité.

Egalité entre les assistants d'enseignement

- ◆ Application du contrat en cours de négociation à toutes les personnes effectuant un travail d'assistantat à l'IHEID, y compris celles employé-e-s pour les ARP du programme de Master en International and Development Studies.

D'autres éléments doivent encore être discutés lors des prochaines réunions de négociation (la mise en œuvre du cahier de charge, la formalisation d'autres décisions prises lors de réunions précédentes entre la direction et le secrétariat de l'ADA et de solutions à court terme pour résoudre des problèmes urgents dus aux contrats actuels, et la nécessité de clarifier avec l'OCPM les réglementations pertinentes concernant l'autorisation de travailler plus de 15 heures par semaine pour les étrangers). La délégation de la Direction s'engage à répondre aux demandes des assistant-e-s d'enseignement dans les trois semaines suivant la première réunion ; elle partage finalement le compte-rendu de la réunion le **14 février** (deux semaines après la réunion) et une réponse aux demandes des AT le **10 mars** (plus de cinq semaines après la réunion).

15 mars et 27 mars 2023 | La délégation de la direction réitère son refus de répondre aux revendications des assistant-e-s d'enseignement et de partager des informations supplémentaires sur le budget de l'Institut.

28 mars 2023 | Une lettre est envoyée à la CRCT pour clore le dossier, détaillant également le refus de la délégation de la Direction d'entamer des négociations de bonne foi avec les représentant-e-s des assistant-e-s d'enseignement.